**Règlement Grandvi’trail 2023**

**Parcours**

Le Grandvi’trail est un trail disputé en majorité sur sentiers et chemins forestiers. L’épreuve est ouverte à toutes et à tous dans les conditions suivantes :

Cadets : 11 kms

Masters, seniors, espoirs, juniors : 11 et 20 kms.

Marche : tous

Deux courses sont proposées : 11kms et 20kms

Une marche : 11 kms

**Inscriptions**

Le nombre maximum de coureurs participants à l’ensemble des 2 épreuves chronométrées est fixé à 500.

Les inscriptions se font en ligne sur le site sporkrono jusqu’au vendredi 6 octobre 2023 minuit. Les frais internet à la charge des participants sont de 1.10€ par inscription pour le 11kms et 1.20€ pour le 20kms.

Du nouveau cette année : Le « **team challenge** », une course par équipe additionnant les deux meilleurs temps du 11 kilomètres et du 20 kilomètres. Une équipe doit être composée de 4 à 6 personnes et 2 personnes minimum doivent être inscrites sur chaque parcours. L’inscription en équipe devra être faite sur le site sporkrono. Un coureur inscrit en équipe ne peut pas se voir récompenser à titre individuel

Toute participation à la course est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l’organisateur :

**• d’une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA**, ou d’un « Pass’ J’aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence triathlon n’est pas acceptée.

• ou d’une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition ;

• **ou d’un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d’un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L’organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l’original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

**Retrait des dossards et contrôles**

Le retrait des dossards s’effectue le samedi 7 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 au magasin Produsport au 63 rue de Besançon à Belfort et le dimanche 8 octobre2023 à partir de 7h30 jusqu’à 8h30 pour le 20 kilomètres et jusqu’à 9h pour le 11 kilomètres dans le gymnase à côté du stade de Grandvillars.

Epingles non fournies.

**Tarifs d’inscription :**

* 11kms : 9€
* 20kms : 18€
* Marche 11kms : 3€

Départ et Arrivée au stade de Grandvillars

Le départ du 20kms sera donné à 9h. Le départ du 11kms et de la marche sera donné à 9h30.

**Ravitaillement :**

Deux ravitaillements sont prévus pour le 20kms (8eme kilomètre liquide et 12eme kilomètre)

Un ravitaillement est prévu pour le 11kms et la marche. (5eme kilomètre)

Aucun ravitaillement n’est autorisé en dehors de ceux de la course.

Aucun gobelet jetable ne sera fourni aux ravitaillements. Chaque concurrent devra donc emporter son gobelet personnel réutilisable.

Présence d’un Dispositif Prévisionnel de Secours avec une équipe de la FFSS de Montbéliard et d’une ambulance sur le circuit.

**Repas :**

Un stand frites saucisses ainsi qu’une buvette seront à votre disposition pour vous proposer de quoi vous restaurer après la course. Vous pouvez réserver un ou plusieurs repas lors de votre inscription.

Prix du repas (saucisse frites dessert) : 6€

**Récompenses :**

Chaque participant au trail de 11 et 20 kilomètres se verra offrir un cadeau. (Pas de cadeau pour les participants à la marche)

La remise des récompenses est prévue le dimanche 8 octobre 2023 à la fin des épreuves vers ou dans le gymnase de Grandvillars.

ATTENTION : aucune récompense ne sera attribuée en dehors de la remise officielle des prix, quelle que soit la raison de la demande.

Seront récompensés : les 3 premiers H/F au scratch et les 3 premières équipes du « team challenge » (pas de cumul).

**Assurance**

Les non-licenciés devront être couverts par une assurance personnelle.

Une équipe de secours sera présente sur place. Le numéro de téléphone sera affiché sur l'aire d'inscription.

Tout coureur se doit de porter assistance à un autre concurrent qui s’est blessé et d’avertir les secours

Tout abandon devra être signalé. En cas d’abandon, le coureur doit remettre son dossard à l’arrivée, prévenir un poste de contrôle ou l’organisateur. Si les conditions météo, l’état physique ou le mauvais comportement d’un coureur l’exigent, l’équipe médicale et l’organisateur ont tout pouvoir de contraindre le concurrent à l’abandon.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

**Parking**

Un parking est mis à disposition des coureurs et accompagnateurs aux alentours du Gymnase et sur la place de la Résistance de Grandvillars

**Douches, et vestiaires hommes, femmes**

Ceux-ci seront disponibles dans le gymnase et au tennis. Est également prévu un local pour un contrôle anti-dopage hommes, femmes (bureaux et toilettes dans ces 25 locaux).

**CNIL:**

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6.01.78., les coureurs disposent du droit d’accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Certaines données nominant les coureurs peuvent être publiées sur le site de l’organisation, de la FFA ou autres sites. Par l’intermédiaire de l’organisation, les coureurs pourraient recevoir des propositions d’autres organisations, de sociétés et de la FFA. Si les coureurs ne le souhaitent pas, ils doivent le signaler par écrit à l’organisation en indiquant leur prénom, adresse et la course.

**Droit à l’image**

Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l’organisation ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l’occasion de notre compétition, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels publicitaires réalisés dans le monde entier et sans limitation de durée.

Protection des données personnelles

Le club respecte la protection européenne en vigueur suivant le règlement général de la protection des données RGPD.

**L'engagement au Grandvi’Trail implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.**